



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 2^E ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE KINGSEY FALLS

Avis public donné par la directrice générale et greffière de la Municipalité de Kingsey Falls conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Kingsey Falls pour les exercices financiers 2026, 2027, 2028 a été déposé au bureau de la municipalité. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Cet avis est également donné à toute personne qui a un intérêt à cet effet, à l'égard de ce rôle, et qui peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC d'Arthabaska
150 Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Kingsey Falls, le 23 septembre 2026

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière